

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

~~~~~  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2024**

Le treize mai deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VIOUT Rémy), Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. RIMET Frédéric (pouvoir à Mme FERT Marie-Christine) et Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 07 mai 2024

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024,
- Affaires Générales :
  - Décisions du Maire,
  - Adressage : dénomination de voiries,
  - Nouvelle dénomination d'une route,
- Affaires Financières :
  - Livre « Patrimoine remarquable de la Commune d'Anthy-sur-Léman », retrait de la vente,
  - Budget principal, décision modificative n°1,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 AVRIL 2024.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRES GENERALES.**

**DECISIONS DU MAIRE.**

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

| N° DECISION | OBJET                                                                                                                   | MONTANT       |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 2024.041    | Complément de mission suite à reprise du chiffrage AVP, sécurisation de la rue des Pêcheurs, validation du devis Akènes | 1 900,00 € HT |
| 2024.042    | Achat de terreaux, paillis et dalles, validation du devis écho-vert                                                     | 986,60 € HT   |

|          |                                                                                       |               |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 2024.043 | Acquisition d'un broyeur, validation du devis Vaudaux                                 | 6 950,00 € HT |
| 2024.044 | Achat de 5 000 sacs, validation du devis Gestes Propres                               | 1 120,00 € HT |
| 2024.045 | Remplacement du moteur du volet roulant, salle des Hutins, validation du devis Grivel | 698,50 € HT   |
| 2024.46  | Remplacement du récepteur usagé du cadran, église, validation du devis Paccard        | 1 163,70 € HT |
| 2024.047 | Rédaction de l'acte de vente Safer/Commune, parcelle AH53, validation du devis Safact | 987,00 € HT   |
| 2024.048 | Fauchage des bords de route 2024, validation du devis Travaux Agricole et Ruraux      | 4 845,00 € HT |
| 2024.049 | Acquisition d'une autolaveuse, validation du devis Alpes Hygiène                      | 3 755,54 € HT |

M. SAPPEY Jean-Louis demande quel est l'usage de l'autolaveuse. Mme JACQUIER Christine précise que c'est pour l'entretien des bâtiments.

Mme PRUD'HOMME Céline est étonnée du coût du fauchage des bords de route. Mme JACQUIER Christine précise qu'il y a deux passages dans l'année. Mme le Maire précise que les services techniques ne sont d'une part pas équipés et que cela nécessiterait de mobiliser un agent.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le Conseil Municipal.

#### **AFFAIRES GENERALES.**

##### **DELIBERATION N° 030/2024**

##### **ADRESSAGE : DENOMINATION DE VOIRIES.**

M. VESIN Jean-Paul expose que la loi 3DS oblige les collectivités à identifier et numéroter les voiries, aussi bien publiques que privées. Le but étant de faciliter l'intervention des secours, les livraisons ainsi que les raccordements à la fibre. De nombreux administrés ont rencontré des soucis.

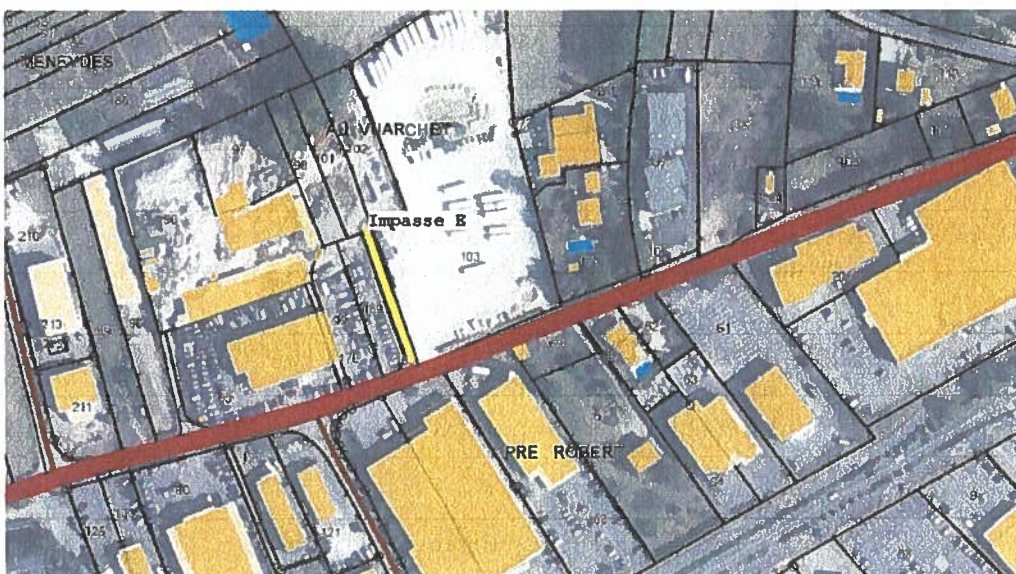
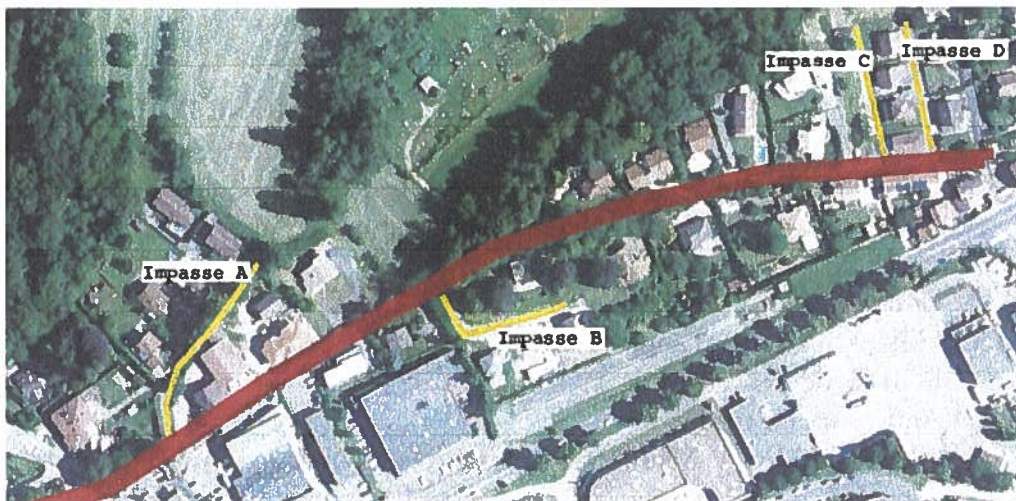
Un audit a été commandé auprès de la Poste afin d'identifier les voies et proposer des solutions. La restitution aura lieu demain.

M. VESIN Jean-Paul précise qu'à cela s'ajoutera un choix au niveau de la numérotation. Actuellement deux cas de figure sont pratiqués sur la Commune : une numérotation paire/impair et une numérotation en métrique. Or, il s'avère que la numérotation en métrique facilite grandement l'intervention des secours. Mme PRUD'HOMME Céline demande comment les secours sont informés. M. GALLAY Joël précise que plusieurs bases de données existent et qu'à terme, il n'y aura plus qu'une base nationale.

Dans un premier temps, M. VESIN Jean-Paul expose qu'il convient de nommer 5 impasses au niveau de la route Impériale.

Mme JACQUIER Jennifer demande si une thématique existe sur la Commune ou si les voiries sont nommées au hasard. Mme le Maire précise qu'il n'y a pas de thématique. M. VESIN Jean-Paul ajoute qu'aucune voie ne porte le nom d'une personnalité, uniquement des noms de lieu, d'arbre ou de plante.

Après échanges, il est proposé de dénommer les impasses représentées ci-dessous :



Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de dénommer :
  - Impasse A : Impasse des Fourches,
  - Impasse B : Impasse des Buis,
  - Impasse C : Impasse du Coteau,
  - Impasse D : Impasse des Sarments,
  - Impasse E : Impasse du Vuarchet,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

#### DELIBERATION N° 031/2024

#### NOUVELLE DENOMINATION D'UNE ROUTE.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération relative à la dénomination des voiries communales en date du 22 août 1985.

Il s'avère que la rue de la Tiolettaz a toujours été nommée route de la Tiolettaz.

Mme le Maire propose de remplacer le mot « rue » par « route ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer la dénomination « rue de la Tiolettaz »,
- DECIDE de la remplacer par « route de la Tiolettaz »,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

## AFFAIRES FINANCIERES.

### DELIBERATION N° 032/2024

#### LIVRE PATRIMOINE REMARQUABLE DE LA COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN, RETRAIT DE LA VENTE

M. VIOUT Rémy rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 25 février 2008 relative à la vente du livre « patrimoine remarquable de la Commune d'Anthy-sur-Léman ».

Le contenu de cet ouvrage n'est plus à jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retirer de la vente le livre « patrimoine remarquable de la Commune d'Anthy-sur-Léman »,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

### DELIBERATION N° 033/2024

#### BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

M. VIOUT Rémy expose qu'il convient d'ajuster le budget de la Commune, pour l'exercice 2024. En effet, le montant des dotations a été notifié et il convient d'annuler une facture TLPE de 2023 et de la réémettre sous la bonne société.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

|                                                              |                     |
|--------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b><u>Section de fonctionnement – Dépenses</u></b>           | <b>+ 8 232,50 €</b> |
| Ch.-Art. 67-673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)  | + 1 428,50 €        |
| Ch.-Art. 023-023 – Virement à la section d'investissement    | + 6 804,00 €        |
| <b><u>Section de fonctionnement – Recettes</u></b>           | <b>+ 8 232,50 €</b> |
| Ch.-Art. 731-73174 – Taxe locale sur la publicité extérieure | + 1 428,50 €        |
| Ch.-Art. 74-74111 – Dotation forfaitaire                     | + 2 427,00 €        |
| Ch.-Art. 74-741121 – Dotation de solidarité rurale           | + 4 377,00 €        |
| <b><u>Section d'investissement – Dépenses</u></b>            | <b>+ 6 804,00 €</b> |
| Ch.-Art. 21-21838 – Autre matériel informatique              | + 6 804,00 €        |
| <b><u>Section d'investissement – Recettes</u></b>            | <b>+ 6 804,00 €</b> |
| Ch.-Art. 021-021 – Virement de la section de fonctionnement  | + 6 804,00 €        |

Mme RUCHE Sandrine demande à qui est destiné le nouveau matériel informatique. M. VIOUT Rémy précise qu'il s'agit d'un ordinateur pour la secrétaire de l'accueil de la Mairie et d'un ordinateur portable pour la salle de conférence.

## QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne a été recruté pour 12 mois au poste d'accueil de la Mairie. Elle devrait prendre ses fonctions le 27 mai prochain. Ce renfort permettra à l'agent actuellement en charge de l'accueil, de développer toute la partie « communication » qui est actuellement réalisé par les élus. Mme le Maire précise que l'agent initialement recruté en remplacement de l'agent en charge de l'urbanisme, conservera finalement ce poste.

Mme JACQUIER Christine informe qu'une exposition autour du thème des couleurs est actuellement en cours, salle Vaudaire, à l'Espace du Lac, et ce jusqu'au 19 mai.

Mme le Maire informe que des élèves de l'école vont réaliser une exposition, salle Vaudaire, à l'Espace du Lac, sur le thème du rêve, à partir de mi-juin jusqu'à début juillet. Un vernissage aura lieu le 20 juin à 18h00.

Mme le Maire expose également son souhait de recevoir le prochain Festival des Sciences.

Mme JACQUIER Christine informe que la fresque est terminée sur les toilettes publiques, parc des Rives.

M. GALLAY Joël informe que le sauvetage participera cette année à la fête du nautisme, au port de Sciez, les 1 et 2 juin prochains.

M. VIOUT Rémy demande si les conseillers seraient disponibles pour aider à ranger le matériel, à la fin de chaque marché gourmand de l'été.

Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie informe qu'une invitation a été adressé aux membres de la commission scolaire. Un hommage à M. DESCARREGA, enseignant tragiquement décédé, ainsi que l'inauguration du chamois, aura lieu demain à 18h00 en présence de sa famille.

M. SAPPEY Jean-Louis demande si les administrés concernés par le changement de voirie seront accompagnés. M. VIOUT Rémy informe que la Poste accompagnera les administrés pour les changements à opérer au niveau de tous les organismes publics.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H15.

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN  
(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2024

FEUILLET DE CLÔTURE

Nombre de Conseillers :

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 19 |
| - présents    | 14 |
| - absents     | 05 |
| - votants     | 19 |
| - procuration | 05 |

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Date de la convocation  | 07/05/2024 |
| Date de la séance       | 13/05/2024 |
| Nombre de délibérations | 04         |

Liste récapitulative des délibérations :

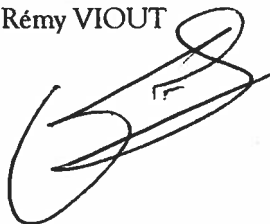
- 030/2024 : Adressage : dénomination de voiries (13.05.2024/01),
- 031/2024 : Nouvelle dénomination d'une route (13.05.2024/02),
- 032/2024 : Livre « Patrimoine remarquable de la Commune d'Anthys-sur-Léman », retrait de la vente (13.05.2024/03),
- 033/2024 : Budget principal, décision modificative n°1 (13.05.2024/04).

Membres présents à la séance :

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Signatures :

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIOUT



Le Maire,  
Isabelle ASNI-DUCHENE



Délibérations n° 030/2024 à 033/2024 télétransmises en Préfecture le 17/05/2024 et mises en ligne le 21/05/2024.

Date de mise en ligne : 21/06/2024